Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260602-CMNE2026_062-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 2 JUIN 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	18
Pouvoirs	1
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	26 mai 2026
Secrétaire de séance	Marion RADI

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Yves de BON, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE, Pascale ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Nolwenn CLÉMENT-STOLL, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Jonathan GRAIGNIC, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC, Sébastien HELLEGOUARCH, Natacha PINHAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : Virginie GOMBÉRO donne pouvoir à Sébastien HELLEGOUARCH

2026/062	***Programme de voirie rurale 2026***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de voirie sont programmés en 2026 sur les voies communales :

Tranche ferme

Secteur 1	Le Leslé	230 ml
Secteur 2	Kerguitton	52 ml
Secteur 3	Kerguitton/Pen Pradec	76 ml
Secteur 4	Kergal Vras	112 ml
Secteur 5	Lanven	32 ml
Secteur 6	Le Guillec	490 ml
Secteur 7	Kerhouarné	206 ml
Secteur 8	Kermaud	238 ml
Secteur 9	Le Clandy	119 ml
Secteur 10	Kergroez	304 ml

Tranche optionnelle 1

Secteur 11	Le Pontégo	745 ml

Le montant estimatif de l'opération s'élève à

- Tranche ferme : 121 530.00 € HT
- Tranches optionnelles : 52 150.00 € HT

Total travaux : 173 680.00 € HT

Maîtrise d'œuvre (7.1 %) : 9 344.00 € HT

TOTAL : 183 024.00 € HT

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260602-CMNE2026_062-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet ;
- **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territorial (PST) ;
- **DONNE** délégation au maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT



La secrétaire de séance

